

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juin 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 11 juin, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

20 mai 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

11 juin 2020

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Catherine LHÉRITIER, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants : Didier HEITZ suppléant de Pascale OGÉREAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Catherine LHÉRITIER
Claude BORDIER a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°11.2020

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGÉREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Membre absent : Joël DEBUIGNE

**Finances – Budget Principal –
Compte Administratif 2019**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à la réglementation en vigueur, article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans les séances où le compte administratif est débattu, le Président n'est plus en fonction pour assister à la décision et au vote. Aussi, la présidence est confiée au 2^{ème} Vice-Président, doyen d'âge de l'assemblée.

Le Président désigné rappelle aux membres du conseil d'administration que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats de l'année.

.../...

Une présentation du compte administratif 2019 est faite en séance.

En section de fonctionnement,

S'agissant des dépenses (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2019, est de 2 440 k€, au regard de 2 517 k€ pour l'exercice 2018, soit une diminution du poste de - 77 k€ (- 3,1 %). Pour l'essentiel, cette diminution du poste des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par le reversement, au chapitre 67, en 2018, d'un trop-perçu de participation au titre de la première convention FIPHFP (69 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 011 [Charges à caractère général] est en diminution de - 5 % (-16 k€) par rapport à l'exercice 2018. Cette diminution se justifie par les dépenses réalisées, en 2018, pour l'organisation des élections professionnelles de décembre 2018.
- Le chapitre 012 [Charges de personnel] est en légère diminution, - 11 k€ (- 1 %).
Pour rappel, ce chapitre intègre aussi les traitements des agents privés d'emploi.
- Le chapitre 65 [Autres charges] enregistre une légère augmentation + 17 k€ (+ 8 %), au regard de l'exercice 2018. Cette augmentation est essentiellement liée à l'exercice du droit syndical (subventions et remboursement d'heures syndicales).
- Le chapitre 68 [Dotation aux provisions] intègre la constitution d'une provision pour risques et charges, d'un montant de 166 k€, ce qui porte le montant global des provisions, fin d'année 2019, à 1 253 k€.

Pour ce qui concerne les recettes (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2019, s'élève à 2 553 k€, poste en légère diminution de - 0,6 % (- 14 k€) au regard de l'exercice 2018 (2 567 k€). Cette diminution est essentiellement due à la baisse des recettes du chapitre 013 [Atténuations de charges], remboursement assurance sur arrêt maladie.

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] en diminution de - 3 % (- 60 k€) au regard de l'exercice 2018. Diminution du poste principalement due au produit perçu au titre des contrats d'assurance. Au cas particulier de l'année 2018, ce poste à enregistré le dernier versement du précédent contrat d'assurance pour un montant de 68 k€. Le produit des cotisations est quasiment stable entre les années 2018 et 2019 (1 534 k€).
- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] est en évolution de 67 k€ (+ 14%) au regard de l'année 2018. Cette augmentation s'explique par la prise en charge de deux nouveaux agents privés d'emploi (augmentation de la contribution) et par le 1^{er} versement, en 2018, de la participation au titre de la convention FIPHFP.

En section d'investissement :

- Les dépenses réelles, hors restes à réaliser, s'élèvent à 85 k€. Dépenses entièrement financées par autofinancement.
- Les recettes réelles s'élèvent à 5 k€ (recettes FCTVA).

Les principaux indicateurs :

- L'épargne de gestion s'élève, en fin d'année 2019 à 107 k€, au regard de 114 k€ pour l'exercice 2018.
- L'épargne brute et l'épargne nette sont identiques à l'épargne de gestion. En effet l'établissement ne porte pas de dette.
- Le taux d'épargne de brute (*hors reprise sur provisions*), peu élevé, est de 4,2 % pour l'exercice 2019, au regard de 4,4% pour l'exercice 2018.
- La capacité de désendettement est nulle, la structure n'étant pas endettée.
- L'effectif de l'établissement est de 27 agents (23,8 ETP), fin 2019, dont 22 agents titulaires et 5 agents contractuels. Au 31 décembre 2018, l'effectif était de 29 agents (25,5 ETP) dont 23 agents titulaires et 6 agents contractuels.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable,

Le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au titre de l'exercice 2019, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 674 050,80 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 555 204,91 €
Résultat d'exercice 2019	: - 118 845,89 €
Résultats antérieurs reportés	: + 635 567,80 €
Résultat de clôture	: + 516 721,91 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 86 629,66 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 239 844,19 €
Résultat d'exercice 2019	: + 153 214,53 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 327 609,31 €
Résultat de clôture	: + 1 480 823,84 €
Résultat global de clôture 2019	: + 1 997 545,75 €
Solde des restes à réaliser	: - 56 032,96 €

Conformément à la réglementation en vigueur, dans la séance où le compte administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit son Président.

Le Président remplacé pour cette délibération, se retire au moment du vote.

Il est alors procédé au vote :

Pour : 15
Contres : 0

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président (conformément à la réglementation), après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- de constater les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif, au titre de l'exercice 2019,
- d'arrêter les résultats définitifs, au titre de l'exercice 2019, tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 22 juin 2020
Exécutoire le : 22 juin 2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 juin 2020

Le Président,

Jean-Marc MORETTI



ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT DEPENSES - EXERCICE 2019

	Aloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges							
Article 1588 Autres	-	-	-	-	-	-	
Ss-total Chapitre 15							
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles							
Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets...	111 724,00	53 592,72	51 281,04	6 850,24	51 281,04	6 850,24	
Réfonte du site Internet - Altais		4 620,00	540,00		540,00		Devis du 08/12/2019
Mise en œuvre DSN - CIRIL		1 824,00	-		-		
Mise en place MEDTRA 4 - Axess Solutions Santé		37 003,00	-		-		
Evolution SIRH - CIRIL		-	50 214,00		50 214,00		Commande du 06/12/2019
Licence messagerie - SIMP-PRO / MAC AND CO		527,04	527,04		527,04		Facture FC190707 du 19/08/2019
Licence ANTI VIRUS - SIMP-PRO / MAC AND CO		594,36	-		-		
Nouvelle infrastructure réseau - MAC and CO DIGITAL		8 031,72	-		-		
Licence clé cryptographie - Docapost Fast		993,60	-		-		
Ss-total Chapitre 20	111 724,00	53 592,72	51 281,04	6 850,24	51 281,04	6 850,24	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles							
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements	10 000,00	-	3 753,66	6 246,34	3 753,66	6 246,34	
Travaux façade bâtiment - Barbet Srefort		-	2 791,40		2 791,40		Devis du 16/10/2019
Tranchée fibre - Scopelec		-	962,26		962,26		Devis du 11/12/2019
Article 2154 Matériel médical	5 000,00	3 576,96	-	1 423,04	-	1 423,04	
Audiolyser - Firm Médical		3 576,96	-		-		
Article 2158 Autres	2 500,00	-	-	2 500,00	-	2 500,00	
Article 2182 Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	
Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	26 018,98	-	11 018,98	-	11 018,98	

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT DEPENSES - EXERCICE 2019

	Aloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
		26 018,98	-		-		
Article 2184 Mobilier	5 000,00	1 496,00	-	3 504,00	-	3 504,00	
		1 496,00	-		-		
Article 2188 Autres	-	-	998,26	998,26	998,26	998,26	
			998,26				
Ss-total Chapitre 21	37 500,00	31 091,94	4 751,92	1 656,14	4 751,92	1 656,14	
TOTAL GENERAL	149 224,00	84 684,66	56 032,96	8 506,38	56 032,96	8 506,38	

Le montant des restes à réaliser dépenses est arrêté à cinquante six mille trente deux euros et quatre vingt seize centimes

Fait à la Chaussée Saint-Victor, le 12/12/2019

Le Payeur Départemental de Loir-et-Cher,

Le Président,

Sylvie HERSANT



Jean-Marc MORETTI

Sylvie HERSANT

PAYEUR DEPARTEMENTAL

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT RECETTES - EXERCICE 2019

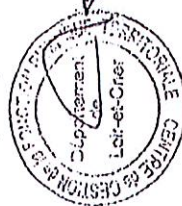
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves		Aloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Article 10222 FCTVA		4 999,69	5 382,23	-	382,54	-	-	
Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		-	-	-	-	-	-	
Ss-total		4 999,69	5 382,23	-	382,54	-	-	
Chapitre 13 Subventions d'investissement								
Article 1318 Autres subventions d'équipement		-	-	-	-	-	-	
Ss-total		-	-	-	-	-	-	
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges								
Article 1588 Autres		166 442,00	166 442,00	-	-	-	-	
Ss-total		166 442,00	166 442,00	-	-	-	-	
		171 441,69	171 824,23	-	382,54	-	-	

Le montant des restes à réaliser recettes est arrêté à zéro euro

Fait à la Chaussée Saint-Victor, le 12/12/2019

Le Payeur Départemental de Loir-et-Cher,

Le Président,



Sylvie HERSANT

VISE POUR MAIRIE ACCUSE RECEPTION

SYLVIE HERSANT

PAYEUR DEPARTEMENTAL

Jean-Marc MORETTI

